

Conseil Municipal du 15 février 2018 à 20h45

Présents : A.Baillès, I.Gousmar, S.Bonnet, N.Duplan, J.C.Robert, C. Métailié, V. Tamssom, C.Gaubert, A.Aguerralde, C.Sibra

Procurations : G.Magné à A.Baillès, J.C.Dabas à S.Bonnet, D.Fleury à C.Sibra, E.Kréher à I.Gousmar

Excusée : M.C. Buffel

Secrétaire de séance : **N. Duplan** -> Vote : Pour à l'unanimité

Avenant de transfert d'occupation du domaine public (église).

Bouygues a passé le transfert d'occupation de l'antenne à Infracos qui le transfère à Freemobile.

➔ Vote : Pour -> à l'unanimité. Délib au R.S.

Station d'épuration : mise en place d'un dégrilleur

A.Baillès indique qu'une réunion d'information eu lieu avec des conseillers municipaux par le cabinet ARAGON. C. Sibra demande une contre-expertise car aucun élément écrit n'a été donné ni aucun chiffre précis. Ceux donnés ne lui semblent pas exacts. Trois devis concernant le dégrilleur étaient joints à la convocation. Pas d'autre document. A. Baillès précise que nous devons nous prononcer sur la totalité des réparations sur la station pour un montant HT de 702.000 €. C. Gaubert évoque l'éventualité de refaire une autre station. Il souhaite un calendrier précis des travaux. Il s'insurge sur le fait que le conseil doit voter ce dossier dans l'urgence alors qu'il en parle depuis 3 ans (date limite le 22 février). A. Aguerralde demande à connaître le montant des dépenses engagées depuis la construction de la station. A. Baillès précise : pas de contrat qui nous lie avec le cabinet et le changement du dégrilleur est une première étape des travaux.

➔ Vote : 10 pour, 2 contre et 2 abstentions. Délib au R.S.

Emplacement borne électrique

C'est la C3G qui effectuera les travaux permettant l'installation de la borne. Le financement se fera avec le budget du pool routier. Devis en attente.

Association ACTIOM (mutuelle pour les habitants de la commune)

Présentation de la convention pour proposer aux administrés une mutuelle. La Mairie doit faire une communication.

➔ Vote : 12 pour et 2 contre (S. Bonnet e J.C. Dabas)

Convention concours technique SAFER Occitanie

Information par la SAFER de la vente de terrains de la commune pour un coût de € par an. Propose une convention de 170 € fixe avec une variable.

➔ Vote : 11 pour et 3 abstentions. Délib au R.S.

Adhésion Comité Bassin Emploi

Aide aux entreprises sur la formation pour un coût de 655 € par an pour la commune. V. Tamssom et C. Gaubert indiquent le doublon avec Pôle Emploi.

→ Vote : 3 pour, 9 contre et 2 abstentions.

Participation CLAC et Association sportive du collège de Bédières

La maire propose 800 € pour le CLAC et 800 € pour l'association sportive.

→ Vote : 12 pour, 1 contre et 1 abstention

Choix de l'emplacement de la salle polyvalente

Un cahier des charges est demandé. Le maire s'engage à réunir les membres du conseil municipal pour définir les besoins.

→ Refus de vote sur le choix de l'emplacement.

Questions diverses : Réflexion sur les arbres de l'école à enlever.